

**RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE - A.S.B.L. «Les Amis de la Forestière »
A.G. tenue le 23 avril 2022 à 14.00 hrs en la salle « Le Bailly » à Cul-des-Sarts**

1. Allocution du Président :

Messieurs Pierre-Yves FIEVEZ et Gérard BUDKE, Président et Vice-président, souhaitent la bienvenue à tous les membres et les remercient pour leur présence, après les difficiles années COVID 2020 et 2021 n'ayant pas permis de nous réunir ! Monsieur BUDKE rappelle l'importance de participer aux assemblées générales, permettant de s'exprimer, par le vote et/ou de vive voix, par rapport à la bonne et saine gestion du Domaine de la Forestière, et présente l'ordre du jour.

2. Constitution du bureau de dépouillement :

Monsieur BUDKE fait appel à trois personnes qui constituent le bureau de dépouillement des sept votes organisés durant l'assemblée générale.

3. Comptes annuels 2021 :

Madame Lietaer, trésorière, commente de façon détaillée les comptes, recettes et dépenses :

- La recette, c'est-à-dire le seul encaissement des cotisations et quote-parts travaux, est passé d'un total 40.703,66 € en 2020, à 30.289,82 € en 2021. Pour rappel, les QPT sont passées de 80 à 40 € (bâtis), de 60 à 30 € (non bâtis). C'était une bonne mesure pour deux raisons : tout d'abord, chacun paye un peu moins, car les dépenses sont strictement contrôlées, et que l'accumulation de capital ne se justifie pas (notre capital de réserve n'a pas été entamé). D'autre part, avec un tel montant, les retards sont faibles, et au final, nous n'avons que de très rares litiges, dont un seul fait l'objet d'une procédure en Justice. Eu égard à cette régularité des membres, inutile d'entamer de nouvelles poursuites civiles, qui sont justifiées, mais toujours coûteuses !
- Des travaux routiers ont été effectués, la déserte est parfaitement carrossable, l'entrée droite basse a été asphaltée à la satisfaction de ses usagers. Nous avions prévu la somme de 25.000 €, la dépense a été limitée à 24.007,77 €.
- 7.500 € avaient été réservés aux honoraires, la dépense réelle est de 3.527,73 € (comptable, avocat, huissier).
- Quelques petites dépenses ont été ajoutées, dues à la visite du Ministre Collignon et aux diverses démarches qui s'en sont suivies, totalement absorbées par le peu de frais de déplacement et autre (téléphone « 0 »... et entretien du matériel de bureau « 0 » ... et pourtant, l'un comme l'autre ont bien « chauffé » !

Nous étions et restons en parfait équilibre !

- Les frais de déplacement sont passés de 177,90 à 279,07 €. C'est peu par rapport aux réels déplacements effectués, et il faut savoir que l'indemnité kilométrique est passée de 0,30 à 0,37 euro.
- Comme mentionné ci-avant, les honoraires ont été très limités.
- Au final, le patrimoine est augmenté de 488,84 €.

| Frais de déplacements au 31/12/2021 | |
|-------------------------------------|---------------|
| Fievez Pierre | 118,90 |
| Lietaer Cécile | 55,28 |
| Maeten Nicole | 4,80 |
| Budke Gérard | 100,09 |
| TOTAL | 279,07 |

| HONORAIRES AU 31/12/2021 | |
|--|-----------------|
| BOPLAW AVOCATS Avocats Rue Rogier 28 5000 NAMUR N° 0449 052 689 | 363,00 |
| LANDOUZY Dominique Expert-comptable Rue Sainte Barbe 65 5660 COUVIN N° 0658 570 018 | 2.865,84 |
| LISSENS PIERRE Huissier de Justice Rue de Namur 48 5600 PHILIPPEVILLE N°0835 216 322 | 298,89 |
| TOTAL | 3.527,73 |

La conformité des comptes est attestée par Monsieur Dominique LANDOUZY, comptable, et leur bonne tenue est confirmée par Madame Jeanine CHOLOT, vérificatrice aux comptes.

4. Les activités du Comité 2016 - 2019

Monsieur Pierre-Yves FIEVEZ donne connaissance des activités du Comité durant la période 2019-2021.

- Avant tout, une gestion en « bon père de famille » par l'élimination des dépenses inutiles. La clôture de la longue procédure de remise du circuit d'éclairage public nous a permis une substantielle économie, consommation bien sûr, mais surtout l'entretien et la modernisation au « LED ». Via l'AIESH, cette fois, c'est la commune qui prend ces frais en charge.
- Nous avons relancé la procédure de modification du plan de secteur, car nous avons l'appui de l'ancienne majorité. La nouvelle majorité est bien plus réticente, mais a néanmoins introduit une demande d'avis à la Région wallonne. Une fois encore, (3ième demande) c'est NIET. Pourquoi ? Le motif invoqué par la Région, malgré les promesses électorales, est la lutte contre l'étalement urbain ce qui, aux yeux de la région wallonne, nous exclu de la possibilité de devenir une zone d'habitat rural ! Notre densité de population est trop faible pour la superficie du domaine. Car la vérité doit être exprimée, la commune n'a guère insisté pour que nous puissions défendre nos revendications. Pourquoi ? Car quelque soit la modification du plan de secteur, les voiries DOIVENT devenir publiques, devenir COMMUNALES. Il faut reconnaître que ce n'est pas simple puisqu'un acte notarié devrait être acté pour chaque propriétaire, et donc, une mise à jour cadastrale, une inscription des voiries au registre régional etc... La commune qui ne s'était pas gênée pour nous inscrire dans le plan H.P. nous considère néanmoins comme « privilégiés » et ne veut pas investir. Pour certain(s) élu(s), ce serait à chaque propriétaire de prendre en charge les frais notariés ! Et tout cela pour une absence totale d'entretien pendant 10 ans ! Inacceptable... et inutile de croire encore à des promesses qu'aucun élu dans la majorité actuelle n'est prêt à soutenir ou à réaliser. Pour rappel, cette reprise des voiries était aussi indispensable pour une « zone d'habitat vert », avec un délai fixé à 5 ans, l'acquisition de 15 pourcents de la superficie par la commune, et la limitation des constructions à 60m² au sol ! Bref, fin des négociations à ce niveau et dans les conditions actuelles. **NOUS NE SOMMES PAS DES PIGEONS !**
- Malgré la crise du Covid, nous avons, par l'entremise très efficace d'un membre de l'opposition, pu organiser la visite du Domaine de la Forestière, en janvier 2021, par le Ministre Collignon. Cette visite a été longuement commentée dans la presse, et comme certains d'entre vous ont pu le lire, nous avons lourdement insisté sur notre isolement en matière de téléphonie et d'Internet. Cette visite nous a ouvert divers contacts, notre dossier est passé au dessus la pile, et l'intervention d'un membre de l'asbl ayant organisé une visite de RTL (émission « Image à l'appui ») n'a pas été négligeable. Lorsque l'émission a enfin été diffusée, le budget avait été entretemps présenté et voté, la tranchée réalisée et l'implantation de la nouvelle cabine programmée. S'il est clair que JAMAIS nous n'obtiendrons un câblage de fibre optique (car d'ici là, la solution « satellite » sera généralisée et abordable), le VDSL2 nous permet maintenant une téléphonie correcte, une « télédistribution », et le WIFI GSM pour ceux qui possède un smartphone récent.
- Quid de la "x" G ... après contact avec diverses instances, nous avons rencontré le représentant de la société ASTERIA, installateur d'antennes GSM. Réorienté vers la commune pour trouver un terrain d'implantation, ce projet se concrétisera sur le village de Brûly-de-Pesche (rue du Raccordement).
- **NOUS SORTONS DU PLAN H.P. :** En 2004, bien discrètement, et pour obtenir des subventions régionales octroyées à la « tête d'habitant », nous avons été intégré par la commune dans le plan H.P. C'était quoi le Plan H.P. ?? : un plan mis en œuvre par la région wallonne pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et favoriser l'accès à l'ensemble de la population wallonne aux droits fondamentaux garantis par l'article 23 de la constitution ; la coordination de ce plan est en charge du Ministre de la Santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances. Il a été créé pour lutter contre l'habitat permanent s'installant dans des logements précaires ou de fortunes dans des zones de loisirs ! Pour faire simple et pour exprimer la vérité, c'est une mesure sociale qui avait pour conséquence que nos habitations étaient considérées comme non conformes et insalubres, et que nous étions assimilés à des barakis !

Sortir de cette « mesure sociale » qui figure sur les actes notariés constitue une plus-value immobilière incontestable (parution définitive novembre 2022)

5. Allocution de Monsieur Eddy FONTAINE, député régional wallon et membre du Conseil communal de Couvin :

Ayant répondu à notre invitation, Monsieur Eddy FONTAINE prend la parole afin de confirmer les avancées de notre dossier qui, bien qu'actuellement en "stand by", peut évoluer en fonction notamment d'évolutions législatives¹, d'autant que la reprise du réseau d'éclairage constitue belle et bien une prime étape, un "doigt dans l'engrenage" du processus de reprise des voiries. Si la procédure est complexe et actuellement sans issue immédiate, une solution peut néanmoins être ultérieurement recherchée et négociée, sans préjudice pour les propriétaires. La visite du Ministre Collignon étant de son initiative, cette autorité a bien constaté la différence entre le Domaine de la Forestière, et un autre domaine visité le même jour. Ainsi, la sortie du Plan *Habitat Permanent*, du ressort du Ministre Collignon, a été sans équivoque acceptée. La qualité de vie et la bonne gestion de notre Domaine ont bien été reconnues et actées. Monsieur Eddy FONTAINE est chaleureusement applaudi in fine de son intervention.

6. Budget 2022 :

Madame Lietaer, trésorière, reprend la parole et commente de façon détaillée le budget prévu pour l'année 2022. Outre les travaux - principalement d'entretien - qui seront effectués cette année², il est connu de tous que les prix de consommations courantes augmentent - assurances, frais administratifs etc... mais néanmoins, le Comité propose le maintien des montants actuels des cotisations. La cotisation reste fixée à 25€ ; le montant de la quote-part "Travaux", diminué en 2021, reste fixé à 60€ (TB) et 30€ (NB).

7. Présentation des travaux routiers :

Monsieur Tony CALLAERT, administrateur responsable « travaux », expose via le plan du domaine, les travaux qui seront réalisés³ cette année, soit la réparation et entretien des entrées haute et basse côté gauche (route Couvin - Cul des Sarts). De même, après avoir constaté l'apparition de fissures sur certains tronçons, un enduisage d'entretien sera effectué sur les tronçons "Drève des Ecoreuils", "Drève des Mouches", "Drève des Bouleaux" sur la partie OUEST, et en partie EST, le pentagone "Drève de la Marine", " Drève de la Sapinière" et "Drève de la Promenade".

8. Votes relatifs à approbation des comptes 2021 et budget 2022 , décharge aux administrateurs, et approbation du montant des cotisation et quote-part "travaux" :

Les membres de l'AG se prononcent par vote :

VOTE 1: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2021 : 59 "OUI" : Total des bulletins : 59

VOTE 2: Décharge aux administrateurs : 58 "OUI" - 01 "ABSTENTION (vote blanc)" : Total des bulletins : 59

VOTE 3 : Approbation du budget 2018 : 59 "OUI" : Total des bulletins : 59

VOTE 4 : Approbation du montant de la cotisation : 59 "OUI" : Total des bulletins : 59

VOTE 5 : Approbation du montant de la quote-part "TRAVAUX" : 59 "OUI" : Total des bulletins : 59

8. Election du Conseil d'administration pour les années 2022 - 2025

Tous les membres de l'actuel conseil d'administration se représentent pour un nouveau mandat 2022-2025, soit Messieurs et Mesdames Pierre-Yves Fievez et Gérard Budke, actuels président et vice-président, Cécile Lietaer, actuelle Trésorière, Nicole Damoiseau-Maerten, actuelle Secrétaire, Tony Callaert, actuel administrateur chargé des travaux.

¹ L'association des Villes et Communes a déposé un dossier relatif aux conditions de modification du plan de secteur.

² Bien que programmés, les travaux d'entretien restent incertains. En effet, la guerre en Ukraine a pour conséquence une pénurie de matières premières qui hypothèque nos projets. De plus, le prix des carburants a fortement augmenté, et de ce fait, établir un devis est très difficile. Si les travaux annuels sont annulés car trop coûteux, le budget sera reporté à l'année 2023.

³ Si comme mentionné ci-dessus, les circonstances le permettent.

Madame Enkelien Kip a posé sa candidature pour rejoindre l'équipe actuelle, et prend la parole afin de se présenter à l'assistance. Les participants de l'AG se prononcent par vote :

| Nom et prénom (par ordre alphabétique) | Voix POUR | Voix CONTRE | Abstention(s) |
|--|-----------|-------------|---------------|
| BUDKE Gérard | 58 | 0 | 1 |
| CALLAERT Tony | 58 | 0 | 1 |
| DAMOISEAU-MAERTEN Nicole | 59 | 0 | 0 |
| FIEVEZ Pierre-Yves | 58 | 0 | 1 |
| KIP Enkelien | 57 | 0 | 2 |
| LIETAER Cécile | 58 | 1 | 0 |

L'ensemble de l'actuel Conseil d'administration est donc reconduit et renforcé par Madame **KIP Enkelien**

9. Election de Madame le Commissaire aux comptes pour les années 2022 - 2028

Seule candidate, Madame Jeanine CHOLOT, qui n'a pu être présente, se propose d'assumer cette tâche pour les six années suivantes. Les participants de l'AG se prononcent par vote :

| Nom | Voix POUR | Voix CONTRE | Abstention(s) |
|----------------|-----------|-------------|---------------|
| CHOLOT Jeanine | 59 | 0 | 0 |

10. Divers et questions

Le comité de gestion répond aux questions verbales, tenant compte de la présentation des différents sujets abordés.

En outre, le Comité fait part à l'assemblée de deux sujets portés récemment à leur attention :

1. Implantation de l'habitat léger : Effectivement, l'implantation d'une Tiny-house a été très récemment refusée par le Comité de gestion. Outre le fait que celle-ci aurait été implantée sur une parcelle déjà bâtie, constituant un double logement, l'implantation d'un habitat léger, surtout lors d'une occupation long-terme, pose un problème manifeste d'hygiène (évacuation des eaux usées et déjections). Le code wallon de l'habitation durable, et les critères minimaux de salubrité et d'habitabilité ont été adoptés par arrêté daté du 03 décembre 2020 et sont d'application depuis le 1er juin 2021. L'intégration d'habitat léger N'EST PAS AUTORISÉ dans notre zone de loisirs (Domaine de la Forestière). Le détail est disponible via la SPW Wallonie "logement". Notre décision n'avait donc aucun caractère discriminatoire, mais traduit simplement un respect du règlement interne, mais avant tout, de la législation wallonne !

2. Suggestion d'adopter de manière officielle les appellations locales des "Drèves" en lieu et place de la dénomination générale "rue La Forestière". Un membre (absent) de l'asbl propose de prendre pour adresse postale les différents noms de DREVE utilisés en interne au Domaine. Bien sûr, une telle mesure ne peut se faire sans engager des frais (poteaux, panneaux, placements multiples) mais aussi l'aval du Collège communal pour intégration au plan des voiries communales et régionales, ainsi que la mise à jour du fichier informatique de BePost, etc...). Cette suggestion, mise au vote général à main levée, est REJETÉE à l'unanimité des membres présents !

Cette suggestion restera donc sans suite !

11. Tombola

A l'initiative de Madame LIETAER, une tombola permet à chaque membre présent de repartir avec un petit cadeau ! Cette tombola a été sponsorisée par divers commerçants donateurs de la région couvinoise (E.T.C., JouetClub, Proximus, Mr Bricolage, MATCH, Ets Deco & Destock Couvin et la Pharmacie Unipharma) !

12. Annonce des divers résultats et clôture de l'assemblée générale :

Après présentation des résultats des votes par Madame Nicole DAMOISEAU-MAERTEN, secrétaire, le président remercie les membres de l'assemblée générale et du comité de gestion et clôture la séance.

Mr Pierre Yves FIEVEZ, Président

Mme DAMOISEAU-MAERTEN Nicole, secrétaire